

Colloque à Bruxelles sur l'état du droit au Burundi

@rib News, 10/01/2013 L'état du droit au Burundi après un demi-siècle d'indépendance Le Burundi est devenu un État indépendant pendant le premier juillet 1962. Même si multiples facteurs ont contribué au développement de l'État de droit burundais, il y a eu peu d'initiatives comparatives qui visent à analyser ces développements. Les organisateurs et partenaires de ce colloque ont pris cette initiative afin d'analyser ces développements sur base de diverses perspectives. Le colloque qui est organisé le 29 janvier 2013 à Bruxelles vise les aspects de l'État de droit burundais. Une semaine après, un colloque est organisé le 7-8 février à Bujumbura qui vise à analyser les développements dans les différents domaines juridiques (droit commercial, droit de la famille, droit pénal, droit constitutionnel, droit social, etc.). Les deux colloques se situent dans le cadre d'un projet VLIR-UOS, avec l'Université du Burundi comme université partenaire. Un livre de rapports sera publié par la maison d'édition Bruylant. Le prix du livre est inclus dans le prix d'inscription. Nous vous offrons une réception après le colloque. Lire le Programme et les modalités de participation